



Désigner son fils majeur comme tuteur au lieu de sa femme?

Par **emily427**, le **14/01/2008** à **19:08**

Bonjour,

mon oncle , en raison de sa profession, est souvent en déplacement et sa femme "vide" les compte bancaires, le sien et celui de son mari

Si bien que lorsqu'elle est à découvert, la banque prend sur le compte de mon oncle pour renflouer le compte de sa femme.

Il a déjà été voir à la banque pour qu'elle stoppe de renflouer son compte avec son argent , mais elle n'en tient pas compte .

Dernièrement, elle a contracté 1 prêt Sofinco , elle sera certainement dans l'incapacité de le rembourser. Que faire?

Mon oncle peut-il faire une séparation de biens?

donc sa femme n'aurait plus accès à son compte et pour les dépenses de la famille, peut-il mettre son fils de 20ans responsable des dépenses pendant les déplacements de mon oncle ?

Mon oncle peut-il désigner son fils comme tuteur des 2 autre enfants à charge à la place de sa femme s'ils décidaient de se séparer?

Cette situation commence vraiment à prendre de l'ampleur.

Merci beaucoup pour votre aide